

**P O L I C E**



**N A T I O N A L E**

**TRAVAILLER PLUS  
POUR  
GAGNER MOINS**



# TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

Le protocole pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale 2022/2027 signé hâtivement par les syndicats « maison » est historique !

**POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE ILS ONT ACTÉ :  
LA FUTURE BAISSÉ DE SALAIRE !**

**Démonstration :** Prenons le cas d'un gardien de la paix au 8<sup>ème</sup> échelon.

Actuellement, ce dernier est à l'indice 411 pour 1607 heures de travail, traitement annuel brut de 23111,40 euros, soit : 14,38€ de l'heure

Le protocole dans sa version actuelle, impose (entre autre) une discussion sur l'augmentation du temps de travail (qui serait à hauteur de 2 heures hebdomadaires). Donc, ce même gardien de la paix verra son volume annuel passer de 1607 à 1711 heures.

(extrait de la lettre en date du 11 janvier 2022 du ministre de l'intérieur aux secrétaires généraux signataires du protocole de mars 2022)

« J'ai également proposé de discuter de l'opportunité d'une légère augmentation du temps de travail, de l'ordre de deux heures par exemple, en contrepartie d'une sur-rémunération. »

**(extrait du protocole de mars 2022)**

« Enfin, au-delà de la modernisation des cycles de travail déjà engagée, le principe de l'ouverture d'une discussion sur le temps de travail est acté. »

Donc, demain ce même gardien de la paix grâce au protocole historique voulu par le Ministre de l'Intérieur et validé les yeux fermés et à l'unanimité par les organisations syndicales majoritaires, sera reclassé à l'indice égal ou immédiatement supérieur soit : 419 pour 1711 heures de travail, traitement brut annuel de 23561,30 euros soit : 13,77€ de l'heure.

**Soit une baisse de 0,61 € par heure ou 1046,63 €  
(salaire brut annuel).**

**OU EST DONC LA CONTREPARTIE  
SUR LA SUR-RÉMUNÉRATION !?**

**(extrait du protocole de mars 2022)**

« Le reclassement des agents concernés par la nouvelle grille sera effectué à l'indice égal ou immédiatement supérieur. »

A cela s'ajoute le sacrifice des brigadiers chefs titulaires des examens, grands oubliés de ce protocole, le blocage à 10% de mutation par service, la départementalisation des mutations **et la réforme de notre système de retraites !**



**CGT INTERIEUR** Police Nationale  
68 rue Philippe de Girard - Paris 75018

@ interieur.police@cgt.fr ☎ 09 72 99 69 68